BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 821

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

786 372 318 RCS Angers.
CARINGA.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 4960000 EUR.
Adresse : la Bohardiere Saint-Laurent-de-la-Plaine, 49290 Mauges sur Loire.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : HENDRIX GENETICS TURKEYS FRANCE Forme : SAS Adresse du siège : La Bohardière - St Laurent de la Plaine - 49290 MAUGES SUR LOIRE Capital : 11 688 000 Euros Numéro unique d'identification : 300 030 616 Lieu d'immatriculation : ANGERS Société absorbée : CARINGA Forme : SAS Adresse du siège : La Bohardière - St Laurent de la Plaine - 49290 MAUGES SUR LOIRE Capital : 4 960 000 Euros Numéro unique d'identification : 786 372 318 Lieu d'immatriculation : ANGERS Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 24 301 204 € Passif : 26 434 938 € Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de L236-3 du Code de Commerce, et dès lors que HENDRIX GENETICS URKEYS FRANCE SAS détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de CARINGA SAS et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'Échange des actions de CARINGA SAS contre des actions de la société HENDRIX GENETICS TURKEYS France SAS. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de HENDRIX GENETICS TURKEYS FRANCE SAS contre les actions de la société CARINGA SAS, ni à augmentation du capital de la société HENDRIX GENETICS TURKEYS FRANCE SAS. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y a pas lieu de ce fait à déterminer un rapport d'Échange. Montant prévu de la prime de fusion : Le Mali de fusion, représentant l'écart négatif entre l'actif net reçu par la Société Absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la Société Absorbée 24 301 204 € et la valeur comptable de cette participation 26 434 938 €, est prévu de s'élever à -2 133 734 €. S'agissant d'un mali technique, la somme de -2 133 734 € sera inscrite à un poste d'actif incorporel 2017 " fonds commercial ". Date du projet commun de fusion : 16 Aout 2018 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: CARINGA RCS ANGERS, le 17/08/2018 HENDRIX GENETICS TURKEYS FRANCE - RCS ANGERS, le 17/08/2018.